Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 066-216602128-20261103-129_2026-DE

# COMMUNE DE TORREILLES

Département des Pyrénées-Orientales
Canton de La Côte Salanquaise

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Six et le Trois Novembre à Dix Huit Heures Trente.
Le conseil municipal de la commune de TORREILLES, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de monsieur Guy ROUQUIE, maire de Torreilles.
Date de convocation du conseil municipal : 28 octobre 2026.
Présents : Guy ROUQUIE, Geoffrey TORRALBA, Agnès BLED-GARCIA, Gérard CEBELLAN, Emma SABATE, Jean-Luc ROMERA, Emilie MONTANES, Sébastien CABRI, Monique DEYRES, Marie-Christine BEYLEIX MOISAN, Patrick REDA, Christophe PEREZ, Nathalie VILLALONGUE, Sandrine JOUE-MACH, Christophe CLARET, Jean-Michel PONCE, Stéphanie FLEURY, Coralie ZAMORA, Jean-Christophe MARGAIL, Emilie COUVEZ, Pierre PAGNON, Bastien MONREAL, Bénédicte ROGER.
Absents excusés : Pierre FAGET donne pouvoir à Geoffrey TORRALBA, Audrey GALLOY donne pouvoir à Jean-Michel PONCE, Damien CLET donne pouvoir à Pierre PAGNON, Virginie PORTEILS donne pouvoir à Guy ROUQUIE.
En exercice : 27 Présents : 23 Ayant pris part au vote : 27
Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, monsieur le président a déclaré la séance ouverte.
Bénédicte ROGER est désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

* * * * *

### Délibération n°129/2026
### Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales et de la Région Occitanie pour l'édition 2027 du festival «Jazz à Juhègues»

Monsieur Jean-Luc ROMERA, adjoint au maire, rappelle à l'assemblée que le festival «Jazz à Juhègues» fait partie de la programmation culturelle de la ville de Torreilles depuis de nombreuses années et que la prochaine édition se déroulera du 16 au 18 juillet 2027.

Le budget prévisionnel du festival a été établi pour un montant de 51 000,00€ en dépenses.

En recettes, il est demandé à l'assemblée de bien vouloir solliciter le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales ainsi que la Région Occitanie pour une subvention qui viendra compléter les produits de la billetterie, des partenariats privés et de la participation communale.

Le conseil municipal, Ouï l'exposé de monsieur Jean-Luc ROMERA, adjoint au maire,
après en avoir délibéré à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés,

VU la programmation culturelle de la ville pour l'été 2027 ;

CONSIDERANT que le budget prévisionnel du festival «Jazz à Juhègues» 2027 s'élève à 51 000,00€ en dépenses ;

➢ SOLLICITE le soutien du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales et de la région Occitanie ;

➢ AUTORISE monsieur le maire à signer tout document permettant de mener cette affaire à son terme.

*Ainsi fait et délibéré à Torreilles,*
*Les jours, mois et an que dessus.*
*Certifiée exécutoire suivant transmission*
*En préfecture du :* 06 NOV. 2026
*Et publication du :* 06 NOV. 2026

Le maire,

Guy ROUQUIE

MAIRIE DE TORREILLES (Pyr. Or.)

La secrétaire,

Bénédicte ROGER